



## QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DE LA SITUATION DANS LES INSTITUTIONS PARTENAIRES ALGERIENNES

Ce questionnaire d'analyse de la situation dans les institutions partenaires Algériennes du projet a été préparé avec la référence à un document récemment mis en disposition comme « Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain » (ASG-QA) HAQAA Initiative <http://hdl.handle.net/2445/126940>. Ce document a été préparé pour la Commission Européenne et la Commission Africaine, mais il ne reflète que l'opinion de ses auteurs à partir des institutions y compris des institutions des universités et associations européennes.

Les références et lignes directrices couvrent des domaines qui sont considérés comme essentiels pour la réalisation d'une offre d'enseignement supérieur de qualité et mettent principalement l'accent sur la gouvernance, les politiques et les processus institutionnels promouvant un enseignement supérieur de qualité, l'environnement d'enseignement et d'apprentissage, la recherche et l'innovation, la collaboration, et l'engagement envers la communauté.

Il est demandé de remplir le questionnaire par deux experts individuellement pour donner son avis indépendant sur l'état actuel à l'école en sujet. Il s'agit de mettre un commentaire de maximum jusqu'au 100 caractères et mettre le pourcentage d'accompli (de 0 % - rien donné, jusqu'au 100% - complètement en fonction)

Ecole	Ecole Nationale Supérieure Agronomique. ALGER	
Nom de l'expert local	Mohammed Mefti, Dalila Boudouma	
Références et les lignes directrices	Analyse par expert de la situation à l'École	
	Commentaire sur accomplie	% d'accomplie
<b>1. MISSION, MISSION ET OBJECTIFS STRATEGIQUES.</b>		
<b>Référence - L'établissement développe et rend publics une vision et un énoncé de mission qui reflètent son engagement en faveur de l'amélioration continue de la qualité, des objectifs stratégiques, ainsi que des politiques et procédures en phase avec sa vision et son énoncé de mission.</b>		
a) la vision, l'énoncé de mission et les objectifs stratégiques reflètent l'engagement en faveur de l'amélioration de la qualité	Absence de la charte d'A/Q relative à l'Ecole	50
b) diverses formes de planification (par exemple, stratégique, institutionnelle, académique, financière, de recherche) soient coordonnées afin d'assurer la qualité des prestations académiques	Faiblement coordonnées via les Conseils, qui jouent rôle de validation, manque de concertation	30
c) <b>des plans institutionnels à moyen et long terme</b> reflètent les programmes de formation offerts et les axes de recherche afin <b>d'assurer la pérennité et l'amélioration continue</b>	Projet d'établissement en cours	60





d) la formulation des plans soit collégiale et que les plans promeuvent un haut degré d'intégrité institutionnelle et de réactivité au changement et soient connus des parties prenantes	A développer dans un contexte plus large	30
e) un suivi, une évaluation et un benchmarking continus et périodiques des processus, y compris une autoévaluation des programmes académiques et de recherche, de la gouvernance et une autoévaluation de l'établissement à des fins d'amélioration continue.	Application du référentiel national pour l'autoévaluation, timide et conjoncturel, des audits internes sont prévus pour l'amélioration continue	25
<b>2. GOUVERNANCE ET GESTION</b>		
<b>Référence - L'établissement dispose de structures de gouvernance et de gestion clairement énoncées. Cela assurera une gouvernance et une gestion saines et éthiques, y compris des pratiques AQ robustes soutenant la réalisation de sa mission et de son mandat légal.</b>		
a) dispose d'autorités académiques qualifiées, compétentes et expérimentées afin de superviser le développement et la gestion d'une culture de la qualité en son sein	Présence de RAQ, de Cellule AQ, Comité Autoévaluation avec des formations sommaires des membres	70
b) dispose d'organes de gouvernance et de gestion pertinents, comme par exemple, un conseil d'administration, une assemblée de faculté, un conseil pédagogique et scientifique, et de divers comités, chacun ayant des mandats, des obligations, des responsabilités, des pouvoirs, des prérogatives et des attributions clairs ; ces divers organes sont correctement coordonnés afin d'assurer l'efficacité, l'efficience et la qualité	Fonctionnels et connus, clairement affichés mais pas de coordination ramenant la moyenne à la baisse	50
c) dispose d'une politique et d'une structure AQ qui se répercutent à tous les niveaux	l'Ecole dispose d'une cellule AQ. Plan d'action en cours. Elle doit se généraliser à tous les Département et les structures	50
d) dispose de systèmes et de réseaux de communication clairs favorisant la diffusion des informations en interne et en externe et l'exercice de sa responsabilité publique	Fonctionnement à amender, existence structurelle mais fonctionnalité à améliorer davantage	80
e) fait usage de son autonomie de manière responsable	Dépend en grande partie de la tutelle mais on note une autonomie partielle	50
f) dispose de politiques et procédures de délégation d'autorité en cas de besoin	Oui à développer et à améliorer davantage	90
g) permet aux étudiants de participer au processus décisionnel dans les organes décisionnels pertinents	En fonction des textes de lois promulgués par la tutelle, participation à développer	85
h) veille à ce qu'il y ait régulièrement des consultations avec les parties prenantes, des comptes rendus et des actions de suivi sur des questions clés de stratégie et de mise en œuvre opérationnelle afin de promouvoir les sentiments de cohésion, d'harmonie et d'identité au sein de l'établissement	En relation avec les questionnaires soumis aux différents acteurs de l'établissement	80





i) met l'accent sur l'éthique, la transparence et l'intégrité académique dans toutes ses activités d'enseignement, d'apprentissage et de recherche	Difficilement prouvable en dehors de la charte d'éthique et déontologie de l'Ecole	80
j) promeut un haut degré d'intégrité institutionnelle et de réactivité en préconisant et faisant preuve d'honnêteté et de non-discrimination dans son traitement du personnel, des étudiants et des membres de la société civile et dans la gestion des affaires institutionnelles	Pratique courante sans support moral (absence de charte claire d'égalité de chances)	60
k) publie et diffuse régulièrement des informations qualitatives et quantitatives impartiales et objectives concernant les programmes proposés, les recherches menées et les services communautaires	Manque de coordination, les lacunes sont à restructurer davantage	50
l) a développé et mis en œuvre des processus efficaces de dissuasion, de détection et de gestion de la mauvaise conduite au niveau des étudiants ou du personnel	Des mesures supplémentaires doivent être prises en considération. Des mesures existent mais insuffisantes (télésurveillance, pointage digital, conseil de disciplines, retraits sur salaire, avertissements et autres sanctions)	60
m) dispose de politiques et procédures activées pour gérer les conflits d'intérêt	Oui Service contentieux, commissions paritaire, Commission d'éthique et déontologie	90
n) dispose de processus efficaces, systématiques, ponctuels et justes pour examiner les plaintes, les réclamations et les recours introduits par des étudiants, des membres du personnel ou d'autres parties prenantes.	Pas de procédure systématique pour examiner les litiges, en contre partie les doléances sont traitées directement par la direction (commission paritaire aussi) procédure non efficace à améliorer	50
<b>3. RESSOURCES HUMAINES</b>		
<b>Référence - L'établissement dispose de politiques de ressources humaines inclusives qui garantissent le recrutement et la rétention d'un nombre adéquat de membres du personnel qualifiés et compétents afin de réaliser sa mission et d'exécuter son mandat légal.</b>		
a. dispose de politiques et procédures claires qui garantissent l'égalité des chances et une véritable égalité hommes- femmes dans les ressources humaines pour le recrutement, la rétention et la promotion du personnel basés sur les qualifications, les compétences et les aptitudes	L'Ecole applique les directives de la fonction publique. Statut clairement défini dans le code du travail national.	90
b. dispose d'un noyau de personnel à temps plein et tient des registres à jour sur les effectifs, les qualifications et les taux de rotation des emplois	Le service DRH de l'Ecole assure en totalité le suivi et la rotation	90
i. dispose de politiques et procédures claires pour le développement continu du personnel;	Suit la législation nationale de promotion et évolution de carrières selon les textes en vigueur	90
ii. dispose d'accords contractuels clairs avec le personnel qui décrivent les conditions de travail et sont alignés avec toutes les exigences législatives du pays de l'établissement ;	Harmonie totale avec les lois nationales	100





c. fournit des installations et services de soutien du personnel adéquats ;	Insuffisance pour une catégorie du personnel	60
d. assure un monitoring et une évaluation périodiques du personnel	Evaluation trimestrielle par rapport à la prime de rendement Passage des échelons (assiduité évaluée .....)	70
e) respecte les normes (locales/régionales) en matière de ratios étudiants-professeurs qui promeuvent l'apprentissage centré sur l'étudiant.	Norme absente. le Ratio : 1enseignant/6 étudiants à l'ENSA jugé bon comparativement aux ratios nationaux	80
f) dispose de politiques et procédures claires pour le développement continu du personnel;	Répétition voir i	
<b>4. GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES_</b>		
<b>Référence - L'établissement dispose de ressources financières adéquates et d'une gestion financière prudente qui sont alignées avec sa mission, ses objectifs et son mandat d'assurer un enseignement de qualité.</b>		
a)de ressources financières adéquates afin d'exécuter son mandat et de réaliser ses objectifs de manière efficace et efficiente	Budgets alloués insuffisant pour assurer un mandat de qualité	50
b) d'une base diversifiée et durable de ressources financières et il garantit une affectation équilibrée des ressources aux fonctions clés de l'enseignement et de l'apprentissage, de la recherche et de l'engagement envers la communauté	Quelques ressources financières supplémentaires au budget alloué par la tutelle	40
c)d'un système de gestion financière prudente qui inclut des stratégies, des politiques et des procédures pour la budgétisation, l'allocation des ressources, les réparations et l'entretien de l'infrastructure, la gestion des actifs, la gestion des dettes et les comptes rendus financiers	Oui tenu par des chapitres clairement définis et soumis aux contrôles financiers.	80
d) d'un système qui analyse, à des fins d'amélioration continue, les risques, les lacunes et les défis identifiés	Absence de système dans ce sens et suggestion d'installation de cellule de veille dans les recommandations de l'AE 2018	10
e)de processus de monitoring, d'évaluation (via des audits financiers) et de benchmarking pour le système de gestion financière fondés sur les bonnes pratiques internationales ou sur une autre base de comptabilité adaptée à l'établissement.	Nous suivons la base nationale de comptabilité avec des audits externes réguliers au niveau des services habilités	60
<b>5. INFRASTRUCTURE ET INSTALLATIONS</b>		
<b>Référence - L'établissement dispose d'infrastructures, d'installations et de ressources adéquates et appropriées pour soutenir l'enseignement, l'apprentissage et les activités de recherche.</b>		
a) d'installations académiques, administratives et récréatives (salles de conférence, salles de séminaire, bureaux pour le personnel, laboratoires,	Elles existent suffisamment mais mal entretenues et mal réparties). Bâtisses trop anciennes de l'époque coloniale	50





studios, ateliers, etc.) adaptées au nombre d'étudiants et de membres du personnel;		
b) d'une bibliothèque correctement organisée équipée d'installations et de ressources (physiques et/ou en ligne) adaptées au nombre d'étudiants et de membres du personnel);	Cas la bibliothèque centrale de l'Ecole (organisation correcte avec installations conformes)	90
c) d'une infrastructure de technologie de l'information et de la communication (TIC) adéquate, y compris une connectivité abordable, haut débit et dédiée	Approuvable à améliorer davantage	60
d) d'installations conformes aux dispositions nationales pertinentes en matière de santé et de sécurité	Pas adéquation avec le besoin spécifique	20
e) d'installations accessibles aux personnes moins valides.	Trop limité, (accès bibliothèque et toilettes nouvelles)	10
<i>Dans le cas de l'e-learning, l'établissement assure</i>	Projet en cours	
a) une infrastructure suffisante pour assurer le support technique en termes : i. d'espace serveur, ii. de redondance ou d'équilibrage de charge, iii. de helpdesk technique, iv. d'accès Internet fiable, et v. de services techniques fiables en termes de sauvegarde et services à distance ; et vi. ressources en vue de développer les connaissances et les compétences des professionnels TIC	Espace fonctionnel Espace équilibré jamais saturé : nombre faible d'usagers Existant mais non encore sollicité par les usagers Oui à améliorer Plateforme fiable avec accompagnement technique par le CC	60
b) qu'il dispose d'un plan informatique afin d'assurer: i. la maintenance et la mise à niveau des technologies ii. la fiabilité, le respect de la vie privée, la sécurité et la sûreté.	Maintenance assurée, mesures supplémentaires par rapport à l'accès public, personnel technique assure la sécurité des données et du réseau	60
c) qu'il existe une cohérence et une uniformité du cadre technique pour les étudiants et pour le personnel académique, qui garantit que tout changement de technologie est introduit d'une façon qui limite son impact sur les étudiants et le personnel académique. L'établissement dispose par conséquent : i. d'une structure claire de communication des changements de programmes logiciels, de matériel informatique ou de système/procédure technique quand un étudiant ou un membre	Pas de cadre légal chez nous concernant le E-Learning, uniquement sous forme de soutien aux étudiants entièrement scolarisés (en système présentiel)	5





<ul style="list-style-type: none"> <li>ii. d'un programme/processus de formation aussi bien pour le personnel que pour les étudiants quand un nouveau logiciel ou un nouveau système est adopté,</li> <li>iii. d'un accès à la formation pour les étudiants hors campus ou virtuels, et</li> <li>iv. d'une politique d'apprentissage sur un nouveau logiciel quand un étudiant ou tuteur passe d'un programme à un autre.</li> </ul>		
<p>d) que le matériel informatique, les logiciels et le support technique constituent un élément clé de l'e-learning. L'établissement dispose dès lors de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. un helpdesk opérationnel 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7,</li> <li>ii. un système de monitoring et de prise en charge d'une série de matériel informatique/logiciels,</li> <li>iii. des attentes techniques clairement formulées,</li> <li>iv. un système de questions fréquentes (FAQ), qui doit être évalué avec fourniture d'un feed-back aux étudiants</li> </ul>	Non applicable à l'Ecole (pas de système fonctionnel pas de monitoring ou de feedback)	5
<p><b>6. RECRUTEMENT, ADMISSION ET CERTIFICATION DES ETUDIANTS ET SERVICES DE SOUTIEN AUX ETUDIANTS</b></p>		
<p><b>Référence - L'établissement dispose de politiques et procédures prédéfinies publiées et appliquées de manière cohérente qui assurent un recrutement, une admission, une progression et une certification justes et équitables des étudiants et des services de soutien aux étudiants justes et équitables à travers toutes les phases du cycle d'études, et portant sur des matières qui concernent l'employabilité future des étudiants</b></p>		
<p>a) pour le marketing/la promotion de l'établissement, de ses programmes, des procédures de recrutement, d'admission, de sélection et d'inscription ;</p>	Portes ouvertes organisées chaque année, moyenne d'accès conséquente d'année en année. Sélection par plateforme du MESRS	80
<p>b) qui promeuvent la diversité dans l'admission, y compris en termes de genre, et qui prêtent attention aux groupes défavorisés et aux personnes handicapées, le cas échéant ;</p>	La sélection se fait t sur la base des moyennes d'accès.	70
<p>c) qui veillent à ce que les étudiants admis remplissent les exigences minimales d'admission dans l'EES et d'admission dans le programme ;</p>	Non applicable gestion centralisée par la tutelle concernant l'admission qui exige un minima	50
<p>d) qui assurent un monitoring, une évaluation et un benchmarking en vue de l'amélioration de la gestion des inscriptions;</p>	Pas au niveau de l'établissement et centralisé au niveau du MESRS	50





e) qui garantissent une collecte et une compilation continues de données sur l'admission, les progrès et la performance des étudiants et sur les taux d'obtention de diplôme ;	La tutelle gère l'admission mais l'établissement se charge par la suite des données des performances des étudiants et l'obtention de diplômes	60
f) qui promeuvent la rétention et la progression des étudiants et remédient aux problèmes relatifs aux taux d'abandon;	Taux d'abandon très faible souvent lié à un changement de spécialité ou des départs par transferts causés par une mauvaise orientation de spécialité.	70
g) qui assurent des processus rigoureux pour la délivrance et le stockage des certificats ; et qui assurent le stockage de registres et dossiers détaillés, indiquant la liste des cours, les points de crédit et les notes	Bonne organisation à l'établissement, archivage de dossiers avec tous les détails des cursus et des crédits	90
<p><b>7. ÉLABORATION, APPROBATION, SUIVI ET EVALUATION DES PROGRAMMES</b></p> <p><i>Référence - L'établissement dispose de politiques et procédures prédéfinies publiées et appliquées de manière cohérente qui assurent un recrutement, une admission, une progression et une certification justes et équitables des étudiants et des services de soutien aux étudiants justes et équitables à travers toutes les phases du cycle d'études, et portant sur des matières qui concernent l'employabilité future des étudiants.</i></p> <p><i>L'établissement dispose de politiques et stratégies documentées qui promeuvent le bien-être des étudiants et une orientation dans leur parcours académique ainsi que dans les domaines professionnel et personnel.</i></p>		
a) dispose de politiques, procédures et processus pour l'introduction de nouveaux programmes avec des acquis d'apprentissage et basés sur les compétences et pour la modification ou la fermeture de programmes existants ; les programmes font l'objet d'une évaluation et d'un suivi continu (y compris des évaluations externes régulières) ainsi que d'un développement qui assure leur actualité, leur qualité et leur pertinence ;	Absence d'évaluation ni suivi, seuls quelques réformes de programmes ont vu le jour à la 1 <sup>ère</sup> année de la grande Ecole mais très peu de réformes dans les spécialités	20
b) dispose de programmes académiques qui s'inscrivent dans le droit fil de sa mission et de ses objectifs et répondent aux attentes et besoins des parties prenantes, par conséquent, les programmes ont un contenu et une portée étendus, approfondis, cohérents, pertinents, à jour et adéquats et ils promeuvent un contenu, des idées et des valeurs clés ainsi que l'acquisition de compétences d'employabilité telles que l'apprentissage lié au travail/l'attachement/ les stages ;	Directives émises dans le projet d'établissement sur la base des faiblesses liées aux programmes actuels.	10
c) veille à ce que les structures des programmes et les heures/points de crédit soient conformes aux normes internationales concernant le volume d'étude horaire requis pour chaque qualification proposée par l'établissement (ou le	Non conformes aux normes internationales (programmes retenus n'ont jamais été évalués par des experts internationaux)	10
d) niveau des qualifications décernées) et à ce que les programmes soient approuvés par l'AAQ nationale pertinente et par des organismes professionnels,	Absence de feedback par les prenantes. Etudiants questionnés sur ce volet dans l'analyse du référentiel	5





le cas échéant ;		
e) dispose de mécanismes efficaces pour la participation des parties prenantes à l'élaboration, à l'évaluation et à la validation des programmes, y compris le feed-back des étudiants, des anciens étudiants et des employeurs ;	Absence d'orientation définie par le secteur économique	5
f) dispose de politiques nécessitant la définition et la documentation des acquis d'apprentissage formulés pour tous les programmes et cours et veille à ce que ces spécifications de programme soient accessibles aux apprenants (ou aux parties prenantes) ;	Absence d'orientations clairement formulées par la tutelle	5
g) dispose de structures et procédures pour l'approbation des programmes par des organes pertinents, comme le Sénat et par des autorités comme les organismes professionnels, le cas échéant ;	Absence de structure d'approbation et de coordination	0
h) dispose de programmes dispensés par du personnel adéquat, qualifié et compétent possédant des compétences pédagogiques ;	Un nombre conséquent d'enseignant du rang Magistral qualifié dans les domaines de spécialité	90
i) dispose d'accords officiels appropriés pour tous les programmes proposés en partenariat avec d'autres établissements spécifiant les rôles et responsabilités des deux partenaires, y compris les engagements en matière d'enseignement et les arrangements sur le plan AQ ; et	L'accord commun des programmes est limité concernant quelques formations doctorales et programme d'écoles préparatoires	30
j) veille à ce que les acquis d'apprentissage formulés soient comparés avec des descripteurs de niveaux de cadres de qualifications nationaux ou régionaux, le cas échéant.	Pas de comparaison des qualifications	0
<b>8. ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET EVALUATION</b>		
<i>Référence - L'établissement met en place, d'une façon qui cadre avec sa vision et sa mission, des politiques et procédures qui promeuvent l'apprentissage et l'acquisition de connaissances, compétences et aptitudes appropriées et assurent une évaluation juste et transparente basée sur l'évaluation centrée sur l'étudiant.</i>		
<i>Les principes, références et procédures d'évaluation sont explicites et publiés à l'attention des étudiants et du personnel.</i>		
a) que les stratégies d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation sont centrées sur l'étudiant et flexibles et qu'elles stimulent la réflexion personnelle et l'implication des étudiants dans le processus d'apprentissage ;	En partie cette adéquation est respectée	50
b) que l'environnement et les ressources sont appropriés et adéquats pour soutenir chaque étudiant ;	Absence de tutorat, malgré l'environnement favorable	30
c) qu'il y a des systèmes en place pour le suivi et l'évaluation périodiques des approches d'enseignement et d'apprentissage en vue de l'amélioration de la qualité ;	Absence sur les approches d'évaluations d'enseignements en vue de l'amélioration de la qualité	10





d) qu'il existe des mécanismes permettant aux étudiants de fournir un feed-back sur leur expérience d'apprentissage.	Extrêmement faible sinon quelques initiatives personnelles (cadre existant : CP)	20
<i>L'évaluation des étudiants</i>		
a) Les procédures d'évaluation sont publiées et appliquées de manière cohérente et incluent : i. une série de méthodes d'évaluation (par exemple, exercices, projets, projet de recherche et examens à des fins d'évaluation formative et sommative), ii. un jugement interne et externe des litiges, iii. des procédures de surveillance des examens, iv. un suivi des progrès des étudiants, v. des pratiques d'évaluation valides et fiables, vi. l'enregistrement des résultats de l'évaluation et le règlement des différends, et vii. un système d'évaluation rigoureux et sécurisé	Procédure existe et respecté en grande partie	70
b) Les références d'évaluation sont spécifiées pour chaque programme et sont basées sur les compétences ou sur les acquis d'apprentissage, le cas échéant ;	En majorité l'évaluation des examens écrits, parfois des exposés ou comptes rendu (donc acquis d'apprentissage)	75
c) L'évaluation est effectuée par des examinateurs compétents et impartiaux ;	En grande partie une évaluation de qualité	80
d) L'intégrité des examens et de la remise des diplômes est assurée de manière à prévenir les pratiques abusives en matière d'examens ;	Oui	95
e) Les étudiants reçoivent régulièrement un feed-back objectif concernant leurs points forts et leurs points faibles ainsi que des conseils appropriés pour s'améliorer ;	Volet à travailler et à prendre en considération	20
f) Il y a un processus disciplinaire et de recours pour les étudiants qui se sentiraient lésés ; et	Droit de consultation et contre correction d'évaluation et de recours sont respectés à l'Ecole	90
g) Il y a un manuel AQ qui est connu du personnel et des étudiants.	Le référentiel national existe mais ignoré par l'ensemble	20

## 9. RECHERCHE ET INNOVATION

***Référence - L'établissement encourage, promeut et s'engage dans des activités de recherche innovantes qui sont en phase avec ses politiques et plans stratégiques et qui répondent aux besoins nationaux, régionaux, continentaux et internationaux. L'établissement encourage l'innovation dans la démarche d'enseignement, d'apprentissage et de recherche.***





<b><i>L'établissement veille à ce que la gestion des études de troisième cycle s'inscrive dans un cadre approuvé de politiques et plans institutionnels qui assurent une recherche éthique et de qualité.</i></b>		
L'établissement s'assure :		
a) qu'il y ait une compréhension commune de la nature, du rôle et des objectifs de la recherche ;	Absence totale de cette adéquation ; nature, rôle et objectifs	00
b) qu'il y ait des références, des procédures et des processus pour l'approbation des propositions et thèses de recherche et pour la réalisation et la supervision des recherches	Rôle assuré par les commissions doctorales qui valident les lignes de conduite de la recherche	60
c) qu'il y ait des politiques, des systèmes et des stratégies de gestion de la recherche ainsi qu'une infrastructure et des ressources adéquates aidant le personnel à mener des recherches innovantes et à publier les résultats des recherches ;	Limite des ressources pour conduire une recherche innovante quoique les politiques existent	40
d) qu'il y ait des références et des processus pour l'approbation des propositions de projets de recherche, en phase avec les besoins du contexte national ou régional, ainsi que des possibilités de développement de capacité pour les chercheurs, la gestion des partenariats et contrats de recherche, la gestion de la propriété intellectuelle et de la commercialisation des fruits des recherches, et la gestion efficace et digne de confiance des informations recueillies dans le cadre des recherches ;	L'établissement s'appuie sur les textes qui émanent de la tutelle, des initiatives circonstancielle sont prises par la direction de la recherche et les laboratoires de recherche.	60
e) qu'il y ait une intégrité académique adéquate à travers l'établissement et un recours à des comités et conseils de recherche appropriés afin de garantir une intégrité académique et éthique ;	Protocole assuré par la DPGR ainsi que les différents commissions et divers conseils divers le respect des lois en vigueur	90
f) que les recherches menées soient pertinentes et répondent aux besoins de progression académique et aux attentes en matière de développement communautaire ; et	Oui procédure clairement définis en coordination avec la DGRSDT mais les thématiques ne sont pas en adéquation avec le développement communautaire.	55
g) qu'il y ait un suivi et une évaluation efficaces du système de recherche.	Absence d'«un système d'évaluation actif de recherche	10
<b>10. ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTE_</b>		
<b><i>Référence - L'établissement encourage l'engagement dans des programmes communautaires dans le cadre de sa responsabilité sociale.</i></b>		
Pour le bénéfice des étudiants, de l'établissement et de la société, l'établissement souscrit, dans le cadre de ses activités, un engagement envers la communauté dans le but :		





a) d'enrichir les programmes de bourses d'études, la recherche et l'activité créative;	La tutelle prend en charge la question de programmation des bourses. Des relations à ce propos émanent de la structure de l'Ecole	50
b) d'optimiser l'enseignement et l'apprentissage ;	Oui	70
c) de faciliter la préparation de citoyens éduqués et engagés ;	Oui	70
d) de renforcer les valeurs démocratiques et la responsabilité citoyenne auprès des étudiants;	Oui (Débat ouverts, liberté d'expression)	80
e) de remédier aux problèmes sociaux critiques et de contribuer au bien public;	En partie (rôle très secondaire)	30
f) de s'assurer qu'il y a des mécanismes pour établir des partenariats avec d'autres parties prenantes au sein de la communauté dans un objectif de développement durable.	A encourager davantage	40
<b>11. GESTION DE L'INFORMATION</b>		
<i>Référence - L'établissement veille à collecter, analyser et utiliser des informations pertinentes pour la gestion efficace de ses programmes d'études et de ses autres activités.</i>		
Les informations collectées dépendent de la vision et de la mission de l'établissement. Cependant, il est important de prendre en considération les points suivants :		
b) indicateurs clés de performance ;	Absence d'éléments pour analyse	00
c) profil de la population étudiante (y compris en termes de genre) ;	Dossiers existants des étudiants	80
d) ressources pédagogiques et services aux étudiants disponibles ;	En relation avec les services	80
e) progression des étudiants et taux d'abandon et d'obtention de diplôme ;	Sur la base des données existantes	90
f) satisfaction des étudiants et des diplômés par rapport aux programmes, à l'enseignement dispensé;	Absence de traditions. Questionnaire proposé par le comité d'Auto-Evaluation	20
g) parcours de carrière des étudiants.	Réseau des anciens en construction	30
<b>12. INFORMATION DU PUBLIC</b>		
<i>Référence- L'établissement publie des informations sur ses activités, y compris ses programmes, de manière claire, précise et objective, et s'assure que ces informations sont à jour et accessibles.</i>		
<i>L'établissement veille à ce que la promotion de ses programmes soit effectuée de façon juste et éthique suivant de bonnes pratiques et dans le respect de toute la législation en vigueur.</i>		
h) Les supports d'information donnent une vue claire et précise du programme, de ses modalités d'offre, de ses objectifs et des acquis d'apprentissage, notamment :	Existences de site de l'école, journées portes ouvertes, cellule de communication. Beaucoup de progrès en cours nécessitant des	70





<ul style="list-style-type: none"><li>i. identification du programme,</li><li>ii. l'organe décernant la qualification et son statut d'accréditation,</li><li>iii. les modalités d'offre,</li><li>iv. le niveau du programme dans le Cadre national des qualifications national (CNQ), le cas échéant,</li><li>v. les frais,</li><li>vi. les conditions applicables au programme,</li><li>vii. les conditions d'abandon du programme,</li><li>viii. les accords financiers avec le fournisseur, et</li><li>ix. les droits, obligations et engagements attendus de l'étudiant.</li></ul>	mécanismes à améliorer	
<p>i) Les étudiants sont pleinement informés des questions qui les concernent pour ce qui est de la gestion du programme, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>i. la langue de communication,</li><li>ii. l'accès requis aux technologies, dans le cas particulier de l'offre de FOAD,</li><li>iii. les compétences techniques requises pour s'inscrire au programme, dans le cas particulier de l'offre de FOAD,</li><li>iv. la période durant laquelle les programmes sont proposés et la nature des acquis d'apprentissage,</li><li>v. les textes requis et l'accès aux supports pédagogiques de référence,</li><li>vi. les attentes en matière d'apprentissage autonome,</li><li>vii. le calendrier des interactions en face à face, dans le cas particulier de l'offre de FOAD,</li><li>viii. le calendrier des examens,</li><li>ix. le calendrier de soumission des devoirs, et</li><li>x. la délivrance des certificats.</li></ul>	Manque de données sur la technologie en général	70
<b>13. COLLABORATION, MOBILITE DU PERSONNEL ET DES ETUDIANTS</b>		





**Référence - L'établissement dispose de mécanismes qui promeuvent la collaboration avec d'autres EES, des organismes professionnels, des instituts de recherche et des acteurs sociaux pertinents aux niveaux national, régional, continental et international, et ceci afin d'encourager la mobilité des étudiants et du personnel.**

Les établissements qui collaborent doivent :		
j) veiller à ce que les programmes collaboratifs soient du niveau requis et aient la même rigueur que ceux de l'établissement référent ;	Conventions avec différents établissements et les centres de recherche	70
k) veiller à ce que les étudiants bénéficient du même niveau de ressources que les étudiants ordinaires de l'établissement diplômant ;	NA jusqu'à ce jour	
l) assumer la responsabilité de la qualité de l'offre d'enseignement collaborative ;	NA	
m) veiller à être tous deux approuvés par l'AAQ/l'organisme professionnel pertinent(e) et à se soumettre à des audits qualité périodiques ; et	NA	
n) veiller à ce que les étudiants soient pleinement informés de la nature de la collaboration entre les établissements concernés.	Début de cette démarche à travers le programme Erasmus + mobilité des crédits (3 cas)	10
o) veiller à être tous deux approuvés par l'AAQ/l'organisme professionnel pertinent(e) et à se soumettre à des audits qualité périodiques ; et	NA (pas de AAQ ni de système d'enseignement collaborative)	
p) veiller à ce que les étudiants soient pleinement informés de la nature de la collaboration entre les établissements concernés.	NA	

